

MAIRIE DE  
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon**

Publié le : 21/09/2023

VOI.23.00.A02353

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE DE LA CONVENTION

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS  
Considérant que des travaux de traction sur un arbre en bordure de chaussée rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 03/10/2023 RUE DE LA CONVENTION

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le 03/10/2023, de 5h00 à 8h15, un fort empiètement est instauré dans le sens de circulation Citadelle vers Centre Ville, RUE DE LA CONVENTION, au droit du n°7.

**Article 2 :** Le 03/10/2023, la circulation est alternée par B15+C18 ou K10, sur une longueur maximum de 20 mètres, de 5h00 à 8h15 RUE DE LA CONVENTION, au droit du n°7. les véhicules montants ont la priorité de passage.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 4 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



**Article 5** : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 19 SEP. 2023

Pour la Maire,  
Par délégation,



Maire ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée